



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000970

Séance du lundi 21 décembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : **Armagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DÉMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Braillans :** Alain BLESSEMILLE (à partir du rapport 1.1.3) **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Ecole Valentin :** Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines :** Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) **Saône :** Maryse BILLOT **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraïse :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

Étaient absents : **Besançon :** Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAYEREL **François :** Françoise GILLET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Denis JOLY **Nancray :** Daniel ROLET **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Alain VIENNET **Torpes :** Bernard LAURENT **Varges les Pins :** Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

Mandataires : E. SASSARD, C. TISSIER, J. DEMONET, H. AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

Objet : Port d'agglomération : bilan de la gestion 2009, modalités de gestion 2010, adoption des tarifs

Port d'agglomération : bilan de la gestion 2009, modalités de gestion 2010, adoption des tarifs

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire	
A inscrire au BP 2010 et au PPIF 2010/2014	Montant prévu BP 2010 (investissement et fonctionnement) :
	Dépenses : 100 000 €
	Recettes : 10 000 €
	Montant prévisionnel de l'opération (investissement et fonctionnement) :
	Dépenses : 100 000 € (prestation ESAT, entretien/réparation, promotion)
	Recettes : 10 000 € (nuitées)
Sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014	

Résumé :

La mise en service courant 2009 des deux nouvelles haltes du port d'agglomération, en plus de celle du Moulin St Paul existante, est très encourageante. Le nombre de nuitées pour la saison estivale 2009 est en nette hausse par rapport à 2008 (2300 nuitées « personne » contre 1 130 en 2008, 704 « nuitées bateaux » contre 433 en 2008). Les recettes encaissées sont multipliées par trois (9 000 € encaissés contre 3 000 € les années précédentes).

Notre gestionnaire, l'ESAT d'Etalans missionné pour une durée d'un an à compter de mai 2009, a effectué ses missions d'accueil et d'entretien de manière satisfaisante, tout en étant force de proposition pour l'avenir. Il est ainsi proposé de renouveler le marché avec ce prestataire en mai 2010 (le marché étant renouvelable 2 fois).

Cette première année de mise en gestion d'un port éclaté sur 3 sites a permis de mieux prendre la mesure de l'activité sur les trois sites et des attentes du public accueilli par le gestionnaire. Des ajustements techniques seront nécessaires en 2010 pour faciliter et optimiser le fonctionnement et la gestion du port. De plus, des opérations d'entretien diverses relevant du Grand Besançon sont à poursuivre.

Par ailleurs, il est essentiel qu'en 2010 le Grand Besançon développe ses actions de promotion de son port d'agglomération. Pour cela, il est proposé d'introduire au niveau des tarifs des réductions spécifiques (détenteurs du Visi'Pass de Besançon, week-end des grands événements culturels). Quelques légers autres ajustements des tarifs sont également nécessaires.

Dans le cadre de son action en faveur du développement du tourisme fluvial, la CAGB a mis en service en 2009, deux nouvelles haltes nautiques, en complément de celle du Moulin Saint Paul déjà existante. Ce rapport dresse le bilan de la gestion du port d'agglomération sur l'année 2009 et pose le cadre de leur gestion en 2010.

I. Le port d'agglomération multi sites : une gestion satisfaisante en 2009

A/ Un bon décollage de l'activité sur la saison estivale

En 2009, la halte du Moulin St Paul a ouvert le 15 mai et les deux nouvelles haltes le 2 juillet. La fréquentation entre mai et fin août a été en hausse par rapport à 2008 : 550 bateaux accueillis, soit + 100 % par rapport à 2008 sur la même période. La comparaison avec les années passées est cependant à nuancer du fait de la capacité d'accueil plus importante.

La durée de séjour s'allonge du fait de certains plaisanciers ayant stationné plusieurs semaines, mais la durée moyenne reste le plus souvent de l'ordre d'une à deux nuits.

Le profil de la clientèle reste inchangé :

- les Français à eux seuls représentent 30 % des plaisanciers,
- les Français, Suisses, Allemands, Anglais représentent 77 % des plaisanciers,
- la plaisance privée représente 80 % des plaisanciers et la plaisance de location 20 %.

B/ L'intervention du gestionnaire

Le gestionnaire a respecté le cahier des charges du marché en termes de créneaux d'ouverture, de passages sur les différents sites et d'occupation de la maison éclusière.

Il a cherché au maximum à rendre un service de qualité aux usagers et s'est fortement impliqué dans sa mission.

Il sollicite quelques ajustements auprès de la CAGB (sécurisation de l'accès aux pontons, aux containers OM et huiles et ajustements des tarifs pour la longue durée et les grands bateaux).

Le gestionnaire indique enfin que l'absence de bureau d'accueil et de sanitaires sur le site de Deluz, est un frein au développement de l'activité. De même, l'absence de services (entretien et réparation) pénalise le développement de l'activité d'hivernage.

C/ Les actions de promotion et de communication

Le Grand Besançon assure en direct la mission de promotion du port d'agglomération. En 2009, un travail de mise à jour des guides, revues et brochures et sites spécialisés a été réalisé. L'inauguration du 18 juin dernier, à laquelle les offices de tourisme, les professionnels et les journalistes spécialisés de la filière ont été conviés a entraîné des retombées médiatiques très bénéfiques.

D/ Le bilan financier

Concernant le bilan financier, les recettes ont été multipliées par trois, passant de 3 000 € les années précédentes à 9 000 € en 2009. Les dépenses prévisionnelles 2009 s'élèvent à 80 000 € avec une prestation du gestionnaire sur 8 mois ½ (début de la prestation au 15 mai) pour cette première année.

II. Les modalités de gestion proposées pour 2010

A/ Reconduction du marché avec l'ESAT, un gestionnaire force de proposition

L'ESAT souhaite poursuivre la mission de gestion et envisage par ailleurs le développement de certaines activités telles que :

- la location de petits bateaux électriques à Besançon (à compter de 2010 ou 2011),
- la location de bateaux de plaisance : des contacts ont été pris avec le gestionnaire et loueur du port de Savoyeux, afin de faire de Besançon une base secondaire de location, dans le cadre d'un produit combiné Saône/Doubs (montage du projet en 2010 et mise en service en 2011),
- le développement d'une prestation de petite réparation à Deluz pour favoriser l'hivernage.

Ces projets vont dans le sens voulu par la CAGB d'une dynamisation de l'activité et d'une réappropriation de la voie d'eau par les plaisanciers et les habitants. La CAGB et l'ESAT devront arrêter les modalités de leur partenariat sur ces projets de développement (mise à disposition de pontons...).

Compte tenu du bilan 2009 et des réflexions en matière de développement d'activité, il est proposé de reconduire le marché avec l'ESAT d'une année à compter de mai 2010.

B/ Ajustements techniques et réparation

Afin de favoriser la bonne gestion des trois haltes, des solutions techniques sont à l'étude par le service patrimoine de la CAGB pour divers ajustements sollicités (sécurisation de l'accès aux pontons, aux containers OM et huile, ...). De plus des réparations à la charge de la CAGB sont à poursuivre (plâtrage de la halte du Moulin Saint-Paul notamment).

C/ Développement de la promotion et de la communication

Les actions suivantes sont prévues :

- mises à jour des guides, revues et brochures et sites spécialisés,
- mise en place des panneaux d'information touristiques sur les trois haltes (en cours),
- autres démarches ciblées envisagées à l'échelle du Grand Besançon ou de la voie d'eau (visite des équipements proposés aux loueurs, création d'une newsletter...) en lien étroit avec le Comité Régional du Tourisme qui assure la promotion du tourisme fluvial et favorise la concertation entre les acteurs de cette filière (collectivités, professionnels, office de tourisme...).
- mise en place de tarifs promotionnels lors d'événements culturels afin de contribuer à l'allongement de la durée de séjour, à l'étalement de la saison touristique et à l'accroissement des retombées économiques des plaisanciers (voir ci-après).

D/ Adaptation des tarifs 2010

Il est proposé la mise en place de tarifs promotionnels suivants :

- une réduction de 50 % sur le tarif nuitée pour la deuxième nuitée aux détenteurs du Visi'Pass de Besançon,
- une réduction de 50 % sur le tarif nuitée pour la deuxième nuitée lors des événements culturels suivants : Festival de Musiques Anciennes de Montfaucon en mai, Festival International de Musique en septembre et Sonorama mi-octobre.

Par ailleurs, il est proposé :

- la mise en place d'un tarif spécifique pour les consommations en eau et électricité pour les grands bateaux (les tarifs 2009 se sont avérés inadaptés au regard des consommations).
- la suppression du forfait eau et électricité journaliers pour les bateaux en stationnement longue durée (au regard des pratiques des autres ports).

Les tarifs 2010 des trois haltes fluviales communautaires sont joints en annexe.

E/ Un règlement intérieur inchangé

Le règlement intérieur mis en place en 2009 est reconduit sans modification. La traduction en anglais et allemand de ce document et du contrat d'amarrage remis à chaque plaisancier est en revanche prévue.

F/ Le budget prévisionnel de gestion en 2010 (sous réserve du vote du BP 2010)

Prestation de gestion ESAT : 60 600 €.

Equipements/entretien/réparations : 35 000 €.

Promotion et communication : 4 400 €.

G/ Réflexion à engager

Une réflexion doit s'engager entre les partenaires concernés (CAGB, Commune, Conseil général et CDT, Conseil Régional et CRT, ESAT...) sur les possibilités d'aménager un accueil et des services à Deluz communs aux usagers la véloroute et de la voie d'eau.

La nature des services essentiels à développer, la ou les maîtrises d'ouvrage envisageables, les financements mobilisables doivent être étudiés.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF :

- prend connaissance du bilan de la gestion 2009 du port d'agglomération et valide les modalités de sa gestion pour l'année 2010,
- se prononce favorablement sur les tarifs 2010 applicables aux trois haltes du port d'agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 124
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ



Reçu le 23 DEC. 2009

Pour extrait conforme,
Le Président

**Tarifs du port fluvial d'agglomération du Grand Besançon
(halte du Moulin Saint-Paul et halte du port fluvial à Besançon, halte de Deluz)**

Les tarifs de stationnement prévus sur les trois sites sont les suivants :

Halte du Moulin Saint-Paul, Besançon

Tarifs € TTC, Moulin Saint-Paul						
Longueur du bateau	Nuitée	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année
Jusqu'à 5,99 ml	4	22	69	165	277	528
6 à < 8 ml	5	29	92	209	370	666
8 à < 10 ml	6	32	103	231	416	748
10 à < 12 ml	8	36	116	253	462	831
12 à 14 ml	9	40	139	275	508	913

Halte du Port fluvial, Besançon

Tarifs € TTC, Port fluvial					
Longueur du bateau	Nuitée	Semaine	Mois	Trimestre Saison estivale	Semestre (mi-avril/mi-octobre) suivant possibilités
Jusqu'à 5,99 ml	4	22	63	150	252
6 à < 8 ml	5	29	84	190	336
8 à < 10 ml	6	32	94	210	378
10 à < 12 ml	8	36	105	230	420
12 à < 14 ml	9	40	126	250	462
14 à < 20 ml	13	70	200	350	650
> 20 ml et jusqu'à 38 ml	13 + 1 € du ml supplémentaire à partir de 20 ml	70 + 3 € du ml supplémentaire à partir de 20 ml	200 + 6 € du ml supplémentaire à partir de 20 ml	350 + 8 € du ml supplémentaire à partir de 20 ml	650 + 15 € du ml supplémentaire à partir de 20 ml

Halte communautaire de Deluz

Tarifs en € TTC, Deluz						
Longueur du bateau	Nuitée	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année
Jusqu'à 5,99 ml	3	22	63	150	252	480
6 à < 8 ml	3,50	29	84	190	336	605
8 à < 10 ml	4	32	94	210	378	680
10 à < 12 ml	5,50	36	105	230	420	755
12 à 15 ml	6,50	40	126	250	462	830

Forfaits eau et électricité en supplément, tarifs valables pour les 3 haltes :

- électricité = 2 € / jour
- eau = 1 € / jour

Les tarifs restent les mêmes que ceux appliqués en 2009, deux ajustements sont proposés :

- pour les bateaux en stationnement de longue durée, il n'est pas appliqué de suppléments pour les consommations d'eau et d'électricité.
- un forfait spécial de 5 € / jour pour l'électricité et 5 € / jour pour l'eau s'applique aux bateaux de plus de 20 ml.

Taxe de séjour en supplément : 0,20 € / personne / nuitée.